

# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2009**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H05.

Il souhaite à toutes et à tous une bonne année 2009 et fait également remarquer le tout nouveau revêtement de sol de la Salle de Conseil Municipal.

Il excuse les absences de Madame Véronique PETIT, Mademoiselle Valérie HURTAUD et de Monsieur Jean-Marie KURTI ( partiellement jusqu'à 19h30) qui ont respectivement donné pouvoir à Mesdames Evelyne LEGRAND, Martine HEVE et Monsieur Francis MARIAGE.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, Adjointe au Maire.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de Madame Edith BERKMANS décédée le 24 décembre 2008.

## **QUESTIONS PREALABLES**

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- **CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS SAISONNIERS POUR SON FONCTIONNEMENT**
- **CENTRE INFORMATIQUE ESCAUTPONTOIS – CONVENTION AVEC LE COLLEGE JEAN ZAY POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES**
- **CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES CUISINES DE LA SALLE DES FETES MUNICIPALE**

**Vote : Pour à l'Unanimité.**

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2008.**

**Vote : Pour à l'Unanimité.**

### **2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.**

Conformément à la loi, Monsieur le Maire rappelle les conditions du Débat d'Orientation Budgétaire.

Il annonce les grandes lignes des orientations budgétaires qui permettront de définir les pistes de réflexion pour l'établissement du Budget Primitif.

## Section de Fonctionnement

### – Les Dépenses :

- Dans les charges à caractère général, des postes sont incompressibles :
  - Les dépenses d'énergie pour lesquelles, sont déjà annoncés 10% d'augmentation.
  - Les honoraires des études, incontournables pour les projets de la Commune (Étude environnementale etc...).
  - Travaux d'entretien sur les bâtiments, les voiries (concernant les bâtiments communaux, les exigences des Commissions de Sécurité, font accroître régulièrement les dépenses)
  
- Par contre :
  - Les contrats d'assurance et le marché de la flotte des photocopieurs ont été resignés à la baisse (bonne sinistralité de la Ville pour les assurances et un marché correctement négocié pour les photocopieurs).
  - Le poste « Fêtes et Cérémonies » qui était en augmentation ces 2 dernières années sera revu à la baisse ainsi que les publications.
  
- Les charges de personnel :
  - Le cap des 1 600 000 € sera certainement dépassé.
    - Les services administratifs :
      - au 1er février, recrutement d'un rédacteur territorial en lieu et place de l'adjoint administratif admis à faire valoir ses droits à la retraite d'invalidité.
    - Les services techniques :
      - Les postes libérés par les départs ont été pourvus.
    - La halte-garderie :
      - Un contrat aidé a été stagiairisé.
    - Les écoles maternelles :
      - Nous n'avons plus que très peu de contrats aidés, nous devons supporter plus de charges et moins de remboursements du CNASEA, et sommes dans l'attente des nouveaux dispositifs de l'Etat concernant les contrats aidés.
  
- Cotisations aux Syndicats Intercommunaux :
  - Participation au SIVU Aquatique : 16 300 €
  - Participation au SIARC : 10% d'augmentation.
  - Participation au SIDERC : inchangée
  - Participation autoroute A2 : inchangée
  - Participation PNR : inchangée
  - Participation aéroport : inchangée

Monsieur Jean-Pierre LUCASICK précise que le SIDEHAV ne prendra pas en charge les nouveaux mâts et supports dans le cadre des Travaux du Tramway.
  
- Les subventions aux associations restent stables.
  
- Les charges financières :

Compte tenu de l'avancée des dossiers ANRU, nous aviserons l'utilité de la ligne de trésorerie ou de l'emprunt en temps opportun.
  
- La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Pour information, Monsieur le Maire précise qu'elle est toujours à 0%, de compétence CAPH.

## – Les Recettes :

Monsieur le Maire rappelle le gros problème des dotations de l'Etat qui diminuent chaque année.

- Les bases du foncier bâti ont baissé en 2008 :
  - Les compensations s'y attachant ont baissé de 4 000€
  - Le fond de compensation de la taxe professionnelle a lui baissé de 16 000€, fort heureusement la CAPH a compensé cette baisse.
- Les dotations de la CAPH pour 2009 :
  - Dotation de compensation : 237 554€
  - Dotation de solidarité : 312 590€  
calculée en fonction des éléments économiques propres à la Commune.

Par rapport à 2009, une augmentation de 50 000€.

- Une réflexion est en cours concernant une éventuelle augmentation des tarifs de location des salles municipales.

## Section d'Investissement

- En 2008, sur les 3 000 000 € d'investissement prévus, 2 500 000€ ont été réalisés.
- Les restes à réaliser font apparaître :
  - Des dépenses à hauteur de : 600 000€
  - Des recettes à hauteur de : 171 000€

-----

En 2009, les projets en instance nécessitent bon nombre d'études afin de pouvoir aboutir, et plus particulièrement les projets ANRU suite à la signature de la convention financière en juin 2008.

### 1. La réalisation de la Salle Polyvalente :

Estimation de 2 115 000 € HT soit 2 500 000 € TTC

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que ce même projet avait été estimé il y a 5 ans à 1 650 000 € TTC.

Ce projet sera principalement financé par des subventions à hauteur de 1 344 000 € et une participation de la CAPH à hauteur de 550 000 €, la part à la charge de la Commune serait de 550 000 €.

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement seraient modifiés :  
2009 : 150 000 €  
2010 : 1 175 000 €  
2011 : 1 175 000 €

## **2. La réhabilitation du Centre de Loisirs Sans Hébergement :**

Montant : 420 000 € HT soit 500 000 € TTC.

Études environnementales : 20 000 € HT.

Ce projet sera financé par des subventions :

– DGE : 146 000 €

– CAF : 100 000 €

La part restant à la charge de la Commune est de 250 000€

Des Autorisation de Programme et Crédits de Paiement seraient envisagés :

2009 : 100 000€

2010 : 420 000€

## **3. Les Autres Projets.**

### **• Friche COLINET – CMVE**

Pour ce projet de lotissement, la CAPH s'est substituée à la Commune dans le cadre de sa compétence « Habitat » pour faire l'acquisition des 15 et 17, rue Henri Durre nécessaires à la création d'une nouvelle voirie, ceci pour un montant de 235 000 €

### **• Étude complémentaire Fonds d'Aménagement du Nord (FDAN)**

Cette étude réalisée avec le Conseil Général devrait être lancée pour l'aménagement du Pas de l'Ayau ( Rues du Pont et Marais, Placette) et l'accessibilité des 4 écoles.

### **• Autres projets ANRU**

Des études sont également à prévoir pour :

○ L'aire de jeux de l'École Maternelle Brunehaut.

○ L'aménagement d'un plateau sportif.

Les Commissions seront appelées à travailler sur ces projets.

## **4. Les travaux voiries – bâtiments**

– Une tranche trottoirs, ralentisseurs, adoucis : 15 000 €

– Préfabriqués École Mixte du Centre : 120 000 €

– Ateliers – Logement de Fonction de la Salle des Fêtes : estimation a faire

– Isolation Phonique de la Mairie : estimation a faire

– Éclairage de la Cité Brunehaut autour du terrain de football : 40 000€

– Toitures des Écoles Brunehaut : 100 000 €

– Logement de fonction de l'École du Centre ( Sablage + Chéneaux)

– Travaux Écoles ( Robinets Thermostatiques, rideaux et sanitaire : Ecole du Centre)

– Rampes de Sécurité (dans certains Établissement Recevant du Public ( ERP))

– Douches dans la Halle des Sports

– Un aménagement de la place Roger Salengro

– Équipement progressif de stands et chalets

## **5. Patrimoine0**

Des ventes sont à réaliser pour un montant d'environ 500 000 €.

Des achats sont à réaliser pour un montant d'environ 20 000 €.

Monsieur le Maire insiste sur les choix qui seront à faire car il faut rester très attentif à l'équilibre du budget.

Il rappelle la future Salle Polyvalente et les coûts de fonctionnement supplémentaires qui seront générés.

Afin de permettre des engagements précis des finances et réaliser les choix futurs, la Commune a demandé une étude financière rétrospective et prospective prise en charge par la CAPH.

Il conclut en précisant de nouveau que le Débat d'Orientation Budgétaire ne fait pas l'objet d'un vote de la part du Conseil Municipal.

### **Monsieur Jean-Marie KURTI rejoint la séance à 19h25.**

*Début du Débat Sans Vote à 19h30.*

Monsieur Gérard DECHY sollicite Monsieur le Maire qui n'a pas encore abordé la fiscalité quant aux impôts.

Monsieur le Maire répond : on augmentera la pression fiscale le moins possible. Mais, je pense qu'il ne faut pas bloquer les investissements. Il suffit avec la sinistrose, il ne faut pas en rajouter.

Monsieur Gérard DECHY : - Nous sommes face à une crise sévère pour tous les salariés et les escautpontois. Je souscris à votre propos pour dire non à la sinistrose. Je constate que le Débat d'Orientation Budgétaire participe partiellement au plan de relance quant aux investissements mais je réitère fortement ma demande quant à une réduction du poste « fêtes et cérémonies ».

Il faut être vigilant pour ne pas revivre la situation de 85-86 avec la montée en puissance du chômage qui profite au patronat. Il faut revisiter l'Action Sociale de compétence communale ( logement, aides légales, aides ponctuelles), je souhaiterais qu'une Commission de Vigilance Communale sur le logement soit créée.

« Nous allons vers le drame, la perte d'emploi est particulièrement grave mais la perte de logement l'est encore plus ».

Monsieur le Maire répond que le CCAS et Madame Evelyne LEGRAND, conseillère municipale déléguée au logement, ont déjà anticipé cet état d'esprit.

Monsieur Francis BERKMANS rejoint Monsieur Gérard DECHY. Il précise que la Banque de France conseille aux personnes en difficultés de les interpellier le plus rapidement possible pour un report de créance avec ré-échelonnement de la dette (particulier et PME) et demande de mettre l'information dans le bulletin municipal.

Il revient sur les recettes des bases du foncier bâti qui ont diminué de 18 000 € (démolition de la friche COLINET-CMVE) mais sont compensées par le nouveau foncier bâti de la 2ème tranche V2H Pas de l'Ayau et peut être des Taxes Locales d'Equipement.

Il est partisan de l'augmentation de la fiscalité, tout au moins du taux de l'inflation.

Il commente le partenariat important de la CAPH qui a augmenté la dotation d'ESCAUTPONT de 50 000 € et qui va prendre en charge dans le cadre de l'ANRU un montant de :

– environ 500 000 € pour la Salle Polyvalente

– 12 000 € pour les études des volets : Gestion Urbaine de Proximité, Stratégie Patrimoniale de la cité Thiers.

Il poursuit sur la participation importante de la CAPH notamment au niveau du Trolley (565€ / Mètre Linéaire).

Il ajoute que le produit de la Taxe Professionnelle en 2008 sera de 8% à 10 %.

Il souhaite qu'on étudie une 2<sup>ème</sup> tranche de panneaux photovoltaïques financée par la CAPH, ne serait ce que pour faire un geste en faveur du développement durable.

Il remercie vivement notre partenaire la CAPH.

Il conclut son propos en souhaitant revenir sur les commentaires concernant le poste Fêtes et Cérémonies des budgets 2007 et 2008 plus important que

précédemment. Cela se justifiait par des événements particuliers et très exceptionnels.

Monsieur le Maire répond sur les panneaux photovoltaïques qu'il souhaite avoir un petit recul pour juger de la rentabilité.

Il rappelle que le montant correspondant à un emploi représente 2,5 à 3 % d'augmentation d'impôts.

Monsieur Benamar TOUATI regrette que Monsieur le Maire compare l'emploi à une augmentation d'impôts, il ne faut pas augmenter les impôts quitte à ralentir les investissements. Les escautpontois ont besoin de ce geste.

Monsieur le Maire répond qu'il fait référence à la valeur de l'emploi en aucun cas une comparaison avec une augmentation des impôts.

Il apprécie le raisonnement de Monsieur TOUATI mais souligne que les dépenses de fonctionnement sont de plus en plus lourdes.

En ce qui concerne les investissements ANRU, on ne peut pas reculer sinon on perd les subventions.

Monsieur Francis BERKMANS revient sur la diminution des participations de l'Etat.

Monsieur le Maire conclut qu'il faut faire au plus pour satisfaire tous les projets en restant vigilant quant à l'équilibre du budget

### **3. FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT.**

La Commune a perçu un montant de subvention pour des biens soumis à la procédure d'amortissement (subventions équipements transférables).

Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné. La prise d'effet est au 1er janvier 2009.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à amortir les subventions d'équipements transférables sur la durée d'amortissement des biens d'équipement concernés par la subvention.

**Vote : Pour à l'Unanimité .**

### **4. HALTE-GARDERIE MUNICIPALE – MODIFICATION DU TARIF ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT.**

La Caisse d'Allocations Familiales de VALENCIENNES demande à la Commune d'actualiser le barème des participations familiales et de les réviser pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Toutefois, le Conseil Municipal sera amené à délibérer pour la période allant du 1er février 2009 au 31 décembre 2009 (cf : Caractère des décisions du Conseil Municipal).

**ANCIEN BAREME DU TAUX D'EFFORT**  
**RESSOURCES MINIMUM ET MAXIMUM**

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants et +
Taux d'effort horaire	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	0,03%	0,03%
Taux Minimum Horaire (ressources mensuelles : 555€)	0,33 €	0,28 €	0,22 €	0,18 €	0,17 €	0,15 €
Taux Maximum Horaire (ressources mensuelles : 4 384€)	2,63 €	2,19 €	1,75 €	1,45 €	1,32 €	1,18 €

**Pour les familles domiciliées à l'extérieur de la Commune, le tarif sera celui du plafond de ressources (4384€ par mois) applicable selon le nombre d'enfants fréquentant la Halte-Garderie, de la même façon que pour les enfants demeurant à ESCAUTPONT.**

**NOUVEAU BAREME DU TAUX D'EFFORT**  
**RESSOURCES MINIMUM ET MAXIMUM**

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants et +
Taux d'effort horaire	0,06%	0,05%	0,04%	0,033%	0,030%	0,027%
Taux Minimum Horaire (ressources mensuelles : 573€)	0,34 €	0,29 €	0,23 €	0,19 €	0,17 €	0,15 €
Taux Maximum Horaire (ressources mensuelles : 4 450€)	2,67 €	2,23 €	1,78 €	1,47 €	1,34 €	1,20 €

**Pour les familles domiciliées à l'extérieur de la Commune, le tarif sera celui du plafond de ressources (4450€ par mois) applicable selon le nombre d'enfants fréquentant la Halte-Garderie, de la même façon que pour les enfants demeurant à ESCAUTPONT.**

L'actualisation du nouveau barème entraîne la modification du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre en place le nouveau barème et les nouvelles participations familiales à compter du 1er février 2009.
- Modifier le règlement intérieur de la Halte-Garderie.

**Vote : Pour à l'Unanimité .**

## **5. ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS A ESCAUTPONT – CHAUSSEE BRUNEHAUT N°3 APPARTENANT A MADAME FRANCOISE DAMBRIN – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 29 JANVIER 2002.**

Par délibération du 29 janvier 2002, le Conseil Municipal avait accepté l'acquisition de l'immeuble sis à ESCAUTPONT n°3 Chaussée Brunehaut, cadastré section AP n°99, appartenant à Madame Françoise DAMBRIN au prix de 2 200 €.

Maître Vivien STREIFF – Notaire à CONDE-SUR-L'ESCAUT en charge du dossier n'a pas pu, pour diverses raisons, établir les documents et / ou les actes notariés dans les délais.

Une nouvelle estimation Valeur Vénale a du être sollicitée : 3 800 €.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire de modifier la délibération précitée en indiquant le nouveau prix d'acquisition : 3 800€.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à :

- Modifier la délibération du 29 janvier 2002.
- Signer tous les documents ou actes notariés relatifs à cette affaire.

Ce montant sera déduit sur les prochains actes.

**Vote : 3 Abstentions  
24 Pour.**

## **6. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « VALENCIENNES-MÉTROPOLE » (C.A.V.M) – CONVENTION D'ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES – ÉTUDE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (A.N.R.U) CORRIDOR MINIER.**

Suite à la signature de la convention financière, le 30 juin dernier, concernant le projet de Rénovation Urbaine du Corridor Minier et dans le cadre de la mise en place de la Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P), la Communauté d'Agglomération « VALENCIENNES-METROPOLE » (C.A.V.M) nous fait parvenir une convention d'adhésion à un Groupement de Commandes relatif à « l'Étude Pré-Opérationnelle de Gestion Urbaine de Proximité – Corridor Minier ».

L'objectif est de passer en commun les marchés publics et de suivre la réalisation de l'étude pré-opérationnelle de Gestion Urbaine de Proximité pour les projets de Rénovation Urbaine du Corridor Minier ( Cité Thiers à ESCAUTPONT et BRUAY-SUR-L'ESCAUT, Cité Sault à FRESNES-SUR-ESCAUT, Cité du Gras Boeuf à CONDE-SUR-L'ESCAUT, Cités Solitude et Hermitage à VIEUX-CONDE, Quartier Blanc Misseron à CRESPIN et QUIEVRECHAIN).

Le marché est évalué à environ : 135 000 € Hors Taxes répartis comme suit :

- 133 000€ Hors Taxes, à la charge de « VALENCIENNES-METROPOLE »
- 2 000€ Hors Taxes, à la charge de la Ville

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté d'Agglomération « VALENCIENNES-METROPOLE », ladite convention et tous les documents ou actes relatifs à cette affaire.

Remarque de Monsieur Francis BERKMANS : il y aura 2 conventions.

**Vote : Pour à l'Unanimité.**

## **7. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « VALENCIENNES-MÉTROPOLE » (C.A.V.M) – CONVENTION D'ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES – ÉTUDE POUR LA DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION DU PEUPEMENT DE LA CITE THIERS ESCAUTPONT – BRUAY-SUR-L'ESCAUT ET POUR L'AMÉLIORATION DE SON ATTRACTIVITÉ – AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (A.N.R.U) CORRIDOR MINIER.**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du « Quartier Thiers » à BRUAY-SUR-L'ESCAUT et ESCAUTPONT, la Communauté d'Agglomération « VALENCIENNES-METROPOLE » (C.A.V.M) nous fait parvenir la cahier des charges concernant l'étude pour la définition d'une stratégie de diversification du peuplement de la Cité Thiers et pour l'amélioration de son attractivité.

L'objectif est de passer en commun les marchés publics et de suivre la réalisation de l'étude pré-opérationnelle pour la définition d'une stratégie de diversification du peuplement de la Cité Thiers ESCAUTPONT – BRUAY-SUR L'ESCAUT et pour l'amélioration de son attractivité pour les projets de Rénovation Urbaine du Corridor Minier( Cité Thiers à ESCAUTPONT et BRUAY-SUR-L'ESCAUT, Cité Sout à FRESNES-SUR-ESCAUT, Cité du Gras Boeuf à CONDE-SUR-L'ESCAUT, Cités Solitude et Hermitage à VIEUX-CONDE, Quartier Blanc Misseron à CRESPIN et QUIEVRECHAIN).

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté d'Agglomération « VALENCIENNES-METROPOLE », la future convention et tous les documents ou actes relatifs à cette affaire.

Il y aura 2 conventions.

**Vote : Pour à l'Unanimité.**

## **8. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (S.I.V.U) DU CENTRE AQUATIQUE – ADHÉSION DES COMMUNES DE MORTAGNE DU NORD ET FLINES LEZ MORTAGNE.**

Le Comité Syndical du S.I.V.U, lors de sa réunion du 17 janvier 2009, a accepté la demande d'adhésion des communes suscitées.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent se prononcer sur l'admission des nouvelles communes.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur l'adhésion des communes de MORTAGNE DU NORD et FLINES LEZ MORTAGNE au S.I.V.U du Centre Aquatique de SAINT-AMAND-LES-EAUX.

Les communes paieront l'arriéré.

**Vote : Pour à l'Unanimité.**

## **9. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES TRANSPORTS URBAINS DE LA RÉGION DE VALENCIENNES (S.I.T.U.R.V) – PROGRAMME DE CONCERTATION PRÉALABLE POUR LA RÉALISATION D'UNE TROISIÈME PHASE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE (T.C.S.P) – AVIS SUR LES MODALITÉS ET OBJECTIFS DE CETTE CONCERTATION.**

Par délibération du 25 novembre 2008, le Comité Syndical a défini les modalités et objectifs de la concertation préalable avec la population pour la réalisation de la 3ème tranche Transport Collectif en Site Propre (T.C.S.P) entre ANZIN et le Pays de CONDE.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, le Comité sollicite l'avis des Communes concernées sur les conditions de la concertation.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les modalités et objectifs de la concertation préalable avec la population pour la réalisation de la 3ème phase Transport Collectif en Site Propre ( T.C.S.P) entre ANZIN et le Pays de CONDE.

Monsieur Benamar TOUATI souligne que la population de la Commune est sous estimée par rapport à celle de VALENCIENNES ( un Trolley au lieu d'un Tramway).

Monsieur Francis BERKMANS répond que c'est l'une des raisons qui a fait que la Commune ait intégré la C.A.P.H.

Monsieur le Maire souligne qu'il a poussé un ènième « coup de gueule » « y aurait il 2 Poids, 2 Mesures ? »

Monsieur Benamar TOUATI dit qu'il y a de grosses difficultés, identiques à celles du tram de DOUAI. Il suggère de faire un courrier de la part du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire accepte cette proposition.

**Vote : 1 abstention  
26 pour**

## **10. URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) – PRESCRIPTION DE LA DEUXIÈME RÉVISION SIMPLIFIÉE – ANNULATION DES DÉLIBÉRATIONS DES 26 SEPTEMBRE 2008 ET 18 DÉCEMBRE 2008.**

Les délibérations du Conseil Municipal avaient décidé :

- le 26 septembre 2008, la prescription de la deuxième révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et défini les modalités de la concertation concernant la zone « TRIEU SAINT-JEAN EST »
- le 18 décembre 2008, de compléter la précitée afin d'expliciter la globalité du projet de la zone et de préciser son aménagement d'ensemble

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, la Direction Régionale de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais (D.I.R.E.N) a relevé que le projet envisagé se situait à proximité immédiate de la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S) « VALLEE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT » et était susceptible d'avoir un impact sur la Z.P.S « NATURA2000 ».

Afin de satisfaire à la protection de la Z.P.S, il est proposé au Conseil Municipal :

- de n'utiliser que la zone « 2AU » (Urbanisation à long terme) initiale pour la réalisation de l'opération.

Par conséquent, le passage de ladite zone en zone « 1 AU » (Urbanisation à court terme) ne nécessite plus la procédure de révision simplifiée.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'annulation des délibérations précitées.

Monsieur Gérard DECHY demande ce qui est en moins.

Monsieur le Maire précise que la superficie diminue sans rien changer au projet.

**Vote : Pour à l'Unanimité.**

## **11. URBANISME – DEUXIÈME PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U).**

Comme explicité au point n°10, le passage de la zone « 2AU » en zone « 1AU » du TRIEUX SAINT-JEAN EST pour la réalisation du projet évoqué dans les délibérations précédentes du Conseil Municipal, il convient de lancer une deuxième procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), en lieu et place de la révision simplifiée (cf: point 10).

**Vote : Pour à l'Unanimité.**

## **12. CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS SAISONNIERS POUR SON FONCTIONNEMENT.**

Pour le fonctionnement du Centre de Loisirs sans Hébergement, il est nécessaire de recruter des agents saisonniers.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de ces agents.

8 Elus, membres de l'Association AGATE, ne prennent pas part au vote.

**Vote : Pour à l'Unanimité.**

## **13. CENTRE INFORMATIQUE ESCAUTPONTOIS – CONVENTION AVEC LE COLLEGE JEAN ZAY POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES.**

Dans le cadre des cours informatiques pour débutants, le Centre Informatique Escautpontois a besoin d'utiliser l'une des salles informatiques du Collège.

Il est donc nécessaire d'établir une Convention entre le Centre Informatique Escautpontois et le Collège.

3 Elus, membres de l'Association Centre Informatique Escautpontois, ne prennent pas part au vote.

**Vote : Pour à l'Unanimité.**

## **14. CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES CUISINES DE LA SALLE DES FETES MUNICIPALE.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claudine LORTHORS qui explique que les familles qui autofinancent leurs projets de départ en vacances ont besoin de la Salle des Fêtes Municipale pour préparer un couscous qu'elles revendront, n'ayant pas les moyens techniques nécessaires ailleurs.

Il est donc nécessaire d'établir une Convention de mise à disposition des cuisines de la Salle des Fêtes Municipale entre le Centre Socio Culturel AGATE et la Municipalité.

8 Elus, membres de l'Association AGATE, ne prennent pas part au vote.

**Vote : Pour à l'Unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

Remise du bilan du Fonds de Participation des Habitants d' ESCAUTPONT (F.P.H) à Monsieur Benamar TOUATI.

Monsieur Benamar TOUATI demande s'il existe une Commission Accessibilité.

Monsieur le Maire répond affirmativement et l'informe qu'il peut participer aux travaux de la Commission.

Monsieur Francis BERKMANS remercie toute la population pour les dons faits au Centre Communal d'Action Sociale à la demande de son épouse Edith BERKMANS et demande de continuer les actions envers le Centre Communal d'Action Sociale ( plus de 8 000 € récoltés), geste déjà demandé par Nadine JOLY sur les Journées du Handicap.

Monsieur le Maire précise que les Journées du Handicap (parcours en fauteuils roulants, en aveugle) auront bien lieu les 15 et 16 mai 2009 avec notamment un match de basketball handisport le samedi après-midi, et ajoute que le 10 octobre 2009 se déroulera le parcours « Cœur de femmes » ( course à pied).

Il indique ensuite les dates prévisionnelles des prochaines réunions du Conseil Municipal:

- le 27 février 2009
- le 27 mars 2009 ( Budget)
- le 29 avril 2009
- le 29 mai 2009
- le 15 juin 2009

La Commission Finance se réunira le 13 Mars à 18h.

Il précise également les dates prévisionnelles concernant le Centre Communal d'Action Sociale :

- 14 février 2009 : Débat d'Orientation Budgétaire
- 28 Mars 2009 : Comptes Administratifs

Avant de lever la séance, Monsieur Pierre LEGRAND, Commissaire du 20ème Salon des Artistes, remet à chaque Élu au nom de l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes une invitation à cet événement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Élus et lève la séance à 20H45.